COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE

15, rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

Réunion de Bureau du : 09 Février 2012
Date de la Convocation : 1er Février 2012

L'An Deux Mille Douze le 09 Février à 18 H 00, le Bureau légalement convoqué s'est réuni au Centre d'Hébergement du Traspy à THURY-HARCOURT, sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Jacques COLLIN, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Claudine COURVAL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Alain LIARD.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Michel LETRIBOT, Madame Janine KUC.

****

Monsieur TENCE accepte d'être Secrétaire de Séance.

1° DELIBERATION N° 2012-1-1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2011

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur la rédaction du compte rendu de bureau de la dernière réunion

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité des Membres présents.

2° COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE

a) Compte Rendu des entretiens du personnel de la Communauté présent en 2011

Monsieur Jacques COLLIN, Vice Président chargé de l'administration générale, fait le point de la rencontre avec l'ensemble du personnel qu'il a organisé avec le vice-président référent pour chaque service et propose en accord avec Monsieur CHANDELIER de verser à titre exceptionnel une prime aux 30 permanents sur le mois de Février, calculée de la façon suivante :

Montant du salaire net versé en novembre 2011 : **33 960** Euros divisé par 30 permanents, soit une moyenne de salaire net par agent de 1 132,00 Euros.

La Prime pourrait être pour cette année 2011, versée en Février 2012 à hauteur de 50 % de ce montant, soit 566,00 Euros pour un agent à temps complet.

Il est à noter que pour le moment cette information n'a pas été donnée aux agents concernés. Une réunion est prévue à cet effet le 27 Février avant le virement des salaires.

En dehors des avancements d'échelon habituels selon le suivi de carrière, ces entretiens ont permis de faire le point, agent par agent, sur leur rémunération et, de proposer selon le service accompli et les prises de responsabilité, de revoir certains salaires :

- en instituant ou en augmentant les indemnités prévues dans la fonction publique
- ou en proposant un changement de grade, soit :

DELIBERATION N° 2012-1-2 : CHANGEMENT DE GRADE : FILIERE ADMINISTRATIVE.

Il est proposé de créer un poste à temps complet d'adjoint Administratif Principal 2éme classe à compter du Ier Avril 2012 et de créer un poste de directeur général des services à temps complet à la même date avec un reclassement au 3éme échelon de ce grade.

Le Président est autorisé à faire toutes les démarches liées à ces créations de postes et à signer les arrêtés correspondants.

DELIBERATION N° 2012-1-3 : CREATIONS DE POSTES, SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE SCOLAIRE PRIMAIRE MATERNELLE.

Dans le cadre du transfert de compétence, certains agents n'ont pas été transférés au 1er Janvier 2012, de ce fait il est proposé de créer les postes suivants à compter du 11 Février 2012 :

Filière Sociale

- ATSEM à 28,33/35ème.
- Adjoint Technique 2éme classe 4/35ème
- Adjoint Technique 2éme classe 9/35ème

Le Président est autorisé à faire toutes les démarches liées à ces créations de postes et à signer les arrêtés correspondants.

b) Programmation des réunions

En préparation du Conseil Communautaire fixé le 8 Mars 2012, les réunions suivantes sont prévues :
- 23 Février 2012, Commission déchets ménagers,
- 27 Février 2012, Commission Scolaire,
- 27 Février 2012, Commission Centre Aquatique, Centre d'hébergement,
- 5 Mars 2012, Commission des Finances,
- 8 Mars 2012, réunion de vice-présidents

Il serait peut être nécessaire de fixer une réunion de bureau entre la Commission des finances et le Conseil Communautaire.

Une réunion de Bureau est prévue le 07 Mars 2012 à 14 H 30.

c) Prévision de l'ordre du jour du Conseil Communautaire

Administration Générale
- Réorganisation des postes de vice-présidents et du bureau
- Création d'un poste de vice-président,
- redéfinition des délégations
- élection de deux vice-présidents : - bâtiments Scolaire
- développement des services à la population (point info 14, emploi, culture et santé)

Commission des Finances,
- Compte Administratif 2011
- Vote des Taux et Taxes
- Vote des Subventions et Participations,
- Budget Primitif 2012
- Transfert compétence pouvoir de police, (modification de la délibération),

Commission Scolaire,
- Résultat de l'appel d'offres, travaux aux sanitaires de l'école de St Rémy

Commission Economique (Zone de la Panse)
- Permis d'aménager (autorisation de signer le permis)
- Implantation des Pompiers

d) AMENAGEMENT ZONE DE BEAUVOIR ET ZONE DE LA PANSE:

- Point sur les travaux et les projets

DELIBERATION N°2012-1-4 : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LA PANSE

Le Président fait le point sur l'avancement des travaux prévus dans la zone de La Panse (Clinique Vétérinaire et Caserne des Pompiers)

Afin de permettre le dépôt de Permis de Construire de ces deux projets il est nécessaire d'élaborer un Permis d'Aménager.

Une proposition a été faite par le Bureau d'Etudes ACEMO pour un montant de 14 300 €, après en avoir délibéré, le Président est autorisé à signer le devis de Maîtrise d'œuvre correspondant.

DELIBERATION N° 2012-1-5 : MAISON DE SERVICES :

La phase APD est présentée aux membres du bureau. Le Permis de construire va être déposé une fois l'APD validé.

Le bilan présente une légère augmentation par rapport au bilan de l'APS: **2 105 157 € HT** contre 2 082 100€ HT en phase APS)

MAISON DES SERVICES PUBLICS	BILAN € HT	BILAN € TTC
DEPENSES		
D20-Etudes		
202-Etudes géotechniques	4 400	5 262
209-Autres études	2 460	2 942
Sous-Total D20-Etudes	**6 860**	**8 205**
D30-Honoraires		
300-MOE	123 700	147 945
301-CT	8 619	10 308
302-SPS	4 794	5 734
305-OPC	15 543	18 589
309-Autres honoraires	5 000	5 980
Sous-Total D30-Honoraires	**157 656**	**188 556**
D40-Travaux		
400 - Bâtiments	1 307 000	1 563 172
400 - Bâtiments (lots techniques)	283 800	339 425
402-VRD (inclus EV)	71 500	85 514
409-Autres travaux	166 230	198 811
Sous-Total D40-Travaux	**1 828 530**	**2 186 922**
D50-Frais divers		
500-Frais AO	5 000	5 980
501-Reprographie	2 000	2 392
502-DO/CNR/TRC	40 083	40 083
503-Taxes sur PC	17 774	17 774
509-Autres frais	2 000	2 392
Sous-Total D50-Frais divers	**66 857**	**68 621**
D70-Rémunération mandataire		
702-Rémunération Sté construction (41,42%)	45 255	54 125
TOTAL DEPENSES	**2 105 157**	**2 506 428**

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	**Libellé**	**Montant en € HT**	**Taux en %**
Fonds propres			
Emprunts		847 157	**40.25**
Sous-total 1			
Union Européenne			
Etat	- DETR - FNADT (volet territorial Pays)	250 000 40 000	**11.87** **1.90**
Subventions exceptionnelles			
Région			
Département	Contrat de territoire	488 000	**23.18**
Autres (à préciser)	Loyers CMS	480 000	**22.80**
Sous-total 2			
Total H.T		2 105 157	**100,00%**

Après en avoir délibéré, le bureau :

- valide l'APD

- autorise le Président à déposer une demande de subventions auprès de l'Etat au titre du FNADT, de la DETR et de la réserve parlementaire, ainsi qu'auprès du Conseil Général au titre du Contrat de territoire.

COMMISSION TOURISME :

Délibération N 2012-1-6 : AQUASUD :

Tarifs particuliers hébergés en Suisse Normande : il est proposé d'appliquer les tarifs CCSN en vigueur pour les particuliers hébergés en gîtes, chambres d'hôtes et hôtels :

Pour information : 3.50€ pour les enfants, 4.50€ pour les adultes.

Des conventions vont être signées entre les hébergeurs et la CCSN.

Le tarif groupe à 3€ pour les personnes hébergées dans les campings et centre d'hébergement reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le bureau accepte ces propositions et autorise le Président à signer les conventions.

- **Chèques vacances** : Il est proposé d'accepter le paiement par « coupons sport », valable uniquement pour le paiement des activités et des leçons de natation.

  Après en avoir délibéré, le bureau accepte ces propositions.

DELIBERATION N° 2012-1-7 :WEEK ENDDE LA RANDONNEE ET DES SPORTS 2012 (DEMANDE DE SUBVENTIONS) :

La manifestation aura lieu les 12 et 13 mai 2012 à Thury Harcourt sur le site du Traspy ; il sera couplé avec le Raid Suisse Normande.

L'opération est estimée à 33 264€ financée par :

Conseil Régional	5 000
Conseil Général	9 000
CCSN	7 764
Recettes escomptées	11 500

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le Président à solliciter les subventions du Conseil Régional et du Département au titre des manifestations emblématiques.

DELIBERATION N° 2012-1-8 : TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRE (CESNY BOIS HALBOUT, SAINT REMY SUR ORNE ET CLECY):

Dans le cadre du transfert de la compétence scolaire, la CCSN reprend les investissements en cours sur Cesny Bois Halbout et St Rémy sur Orne.

Le projet Scolaire de Cesny Bois Halbout repose sur la construction en 4 tranches, d'un groupe scolaire :

- 2012-2013 : T1 : Hall d'entrée, restauration, parkings
- 2013-2014 : T2 : école maternelle
- 2014-2015 : T3-4 : bâtiments administratifs (bureaux), bibliothèque, école primaire.

Une demande de DETR sera adressée pour chaque tranche fonctionnelle, chaque année.

Le contrat de Maitrise d'œuvre de l'architecte Atelier 970 (GOSSELIN et HONNET architectes 76).initialement signé par le syndicat scolaire pour les tranches 1 et 2, d'un montant de 127 812.50 € HT, doit faire l'objet d'un avenant pour modifier la maîtrise d'ouvrage. L'APD sera présentée pour validation lors d'un prochain bureau et fera éventuellement l'objet d'un avenant au contrat de MOE. La Tranche 3 pourra alors être intégrée à cet avenant ; la 4ème tranche fera l'objet d'un marché complémentaire qui n'excédera pas 50% du marché initial, conformément au code des marchés publics.

Le bilan de l'opération de la première tranche, qui va faire l'objet de la demande de DETR, est estimé à 835788 € HT (y compris AMO, études, divers…). Le Permis de construire est accordé. Les travaux devraient débuter au 2ème semestre 2012.

Pour information, le coût des travaux des 4 tranches (hors AMO, études et frais divers) est estimé à 3 010 500€ HT.

Il est proposé de lancer une consultation d'AMO pour le suivi l'ensemble du dossier.

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le Président à signer l'avenant au contrat de MOE et à lancer une consultation pour l'AMO.

Le projet Scolaire de St Rémy sur Orne consiste à construire des sanitaires pour le groupe des Rouges Terres. Le bilan de l'opération est estimé à 121 974.40 Euros HT. Le Permis de construire est accordé. Les travaux doivent être réalisés pour la rentrée 2012.

Le contrat de MOE signé par le syndicat scolaire avec l'architecte l'Atelier de la Touques, nous a été transféré via un avenant d'un montant de 8 760 € HT. Afin d'assurer le suivi du chantier, il est proposé de faire appel à la Shéma pour un montant de 5 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le Président :

- à signer l'avenant au contrat de MOE
- à signer le contrat AMO avec la Shéma
- à lancer la consultation auprès des entreprises

Parallèlement, la commune de Clécy a déposé un Permis de construire pour réaliser des sanitaires à l'école élémentaire. Le dossier va être rattaché à la demande de DETR dans la limite des plafonds de subventions pour les petits projets scolaires (250 000 € H.T. y compris le projet de St Rémy).

Pour les 3 opérations scolaires, après en avoir délibéré, le bureau autorise le Président à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la Réserve Parlementaire.

COMMISSION ECONOMIQUE

DELIBERATION N° 2012-1-9 : CERFRANCE

Il est fait le point de l'avancement du dossier CERFRANCE

La phase APD est présentée aux membres du bureau. Le Permis de construire va être déposé une fois l'APD validé.

BILAN PREVISIONNEL OPERATION	€ HT	TVA	€TTC
MAITRE D'OUVRAGE			
ACQUISITION			
TERRAIN	33 420,00 €	- €	33 420,00 €
Frais d'actes et indemnités	1 071,00 €	- €	1 071,00 €
TOTAL ACQUISITION	35 091,00 €	- €	35 091,00 €
ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE			
HONORAIRES			
Etudes préalables (définition, programme détaillé)		- €	- €
Indemnités de concours	- €	- €	- €
Frais géomètre (levé topo)	2 000,00 €	302,00 €	2 302,00 €
Maîtrise d'œuvre	23 520,00 €	4 611,68 €	28 140,68 €
OPC	- €	- €	- €
Etudes géotechniques	5 000,00 €	980,00 €	5 980,00 €
MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE	4 901,00 €	978,24 €	5 900,24 €
MISSION SPS	3 505,00 €	698,74 €	4 203,74 €
TOTAL HONORAIRES	39 085,00 €	7 660,66 €	46 745,66 €
TRAVAUX			
Démolition, mise en état des sols		- €	- €
BATIMENT	316 500,00 €	62 034,00 €	378 534,00 €
VRD - ESPACES VERTS	40 000,00 €	7 840,00 €	47 840,00 €
Concessionaires	10 000,00 €	1 960,00 €	11 960,00 €
Actualisation et révisions	- €		- €
TOTAL TRAVAUX	366 500,00 €	71 834,00 €	438 334,00 €
FRAIS DIVERS			
ADO - TRC - CNR	7 029,80 €	- €	7 029,80 €
TAXES PERMIS DE CONSTRUIRE	10 502,02 €	- €	10 502,02 €
FRAIS DIVERS (AO, reprographie, affichage PC...)	5 000,00 €	980,00 €	5 980,00 €
TOTAL FRAIS DIVERS	23 522,51 €	980,00 €	24 502,51 €
TOTAL DEPENSES MANDAT	429 107,51 €	80 474,66 €	509 582,17 €
AMO	14 202,00 €	2 783,59 €	16 985,59 €
TOTAL INVESTISSEMENT	478 400,51 €	83 258,25 €	561 658,76 €

Non compris aléas sur sol et sous sol
Valeurjanvier 2012

CERFRANCE _ Planning prévisionnel

Planning mis à jour février 2012

Dépôt de permis :	début février
Instruction dossier PC	*4 mois maximum (périmètre ABF)* *objectif ramené à 3 mois*
Obtention permis :	début mai > 3 mois de recours et retrait
Dossier de consultation des entreprises :	en cours
Lancement de l'appel d'offres :	mi-février
Retour des offres d'entreprises:	fin mars
Analyse des offres	
Choix des entreprises	mi-mars
Préparation de chantier	
Démarrage Travaux	mai-12
Durée prévisionnelle	*6 mois*
Livraison bâtiment	nov-12

Après avoir pris connaissance du dossier, les Membres du Bureau autorisent le Président à poursuivre les démarches concernant le projet CERFRANCE.

DELIBERATION N° 2012-1-10 : CABINET VETERINAIRE

Il est fait le point de l'avancement du dossier Clinique Vétérinaire

La phase APD est présentée aux membres du bureau. Le Permis de construire va être déposé une fois l'APD validé.

BILAN OPERATION	€ HT	TVA	€TTC
MAITRE D'OUVRAGE			
ACQUISITION			
TERRAIN	50 052,00 €	- €	50 052,00 €
Cession gratuite	- €	- €	- €
Frais d'actes et indemnités	2 802,60 €	- €	2 802,60 €
TOTAL ACQUISITION	58 854,60 €	- €	58 854,60 €
ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE			
HONORAIRES			
Etudes préalables (définition, programme détaillé)		- €	- €
Indemnités de concours	- €	- €	- €
Frais géomètre (levé topo)	2 000,00 €	302,00 €	2 302,00 €
Maîtrise d'œuvre	57 248,10 €	11 220,63 €	68 468,73 €
OPC	- €	- €	- €
Etudes géotechniques	5 000,00 €	980,00 €	5 980,00 €
MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE	5 137,05 €	1 006,98 €	6 144,03 €
MISSION SPS	2 935,80 €	575,42 €	3 511,22 €
TOTAL HONORAIRES	72 321,55 €	14 175,02 €	86 496,57 €
TRAVAUX			
Démolition, mise en état des sols		- €	- €
BATIMENT	641 000,00 €	125 636,00 €	766 636,00 €
OPTION fontaine à eau	*750,00 €*		
OPTION alarme	*2 200,00 €*		
VRD - ESPACES VERTS	80 000,00 €	15 680,00 €	95 680,00 €
Concessionaires	10 000,00 €	1 960,00 €	11 960,00 €
Actualisation et révisions	- €		- €
TOTAL TRAVAUX	733 950,00 €	143 276,00 €	874 276,00 €
FRAIS DIVERS			
ADO - TRC - CNR	10 089,15 €	3 153,47 €	19 242,62 €
TAXES PERMIS DE CONSTRUIRE	15 673,20 €	3 071,90 €	18 745,25 €
FRAIS DIVERS (AO, reprographie, affichage PC...)	5 000,00 €	980,00 €	5 980,00 €
TOTAL FRAIS DIVERS	36 762,44 €	7 205,44 €	43 967,88 €
TOTAL DEPENSES MANDAT	843 033,99 €	164 656,46 €	1 004 740,45 €
AMO	25 520,00 €	5 001,92 €	30 521,92 €
TOTAL INVESTISSEMENT	927 408,59 €	169 658,38 €	1 094 116,97 €

Non compris aléas sur sol et sous sol
Valeur janvier 2012

Clinique vétérinaire à ESSON_ Planning prévisionnel

Planning mis à jour février 2012

Dépôt de permis :	fin février
Instruction dossier PC	*3 mois (Objectif hors procédure de lotissement du secteur de la Panse)*
Obtention permis :	fin mai > 3 mois de recours et retrait
Etudes de PRO	fin mars
Dossier de consultation des entreprises :	mi-avril
Lancement de l'appel d'offres :	fin avril
Retour des offres d'entreprises:	fin mai
Analyse des offres	
Choix des entreprises	juin-12
Préparation de chantier	
Démarrage Travaux	juil-12
Durée prévisionnelle	*10 mois*
Livraison bâtiment	mai-13

Après avoir pris connaissance du dossier, les Membres du Bureau autorisent le Président à poursuivre les démarches concernant le projet de Clinique Vétérinaire.

COMMISSION VOIRIE

DELIBERATION N° 2012-1-11 : DEMANDE DE SUBVENTION (DETR) PROGRAMME VOIRIE 2012

Le Groupe de Travail Voirie s'est réuni, afin de faire le point des travaux à réaliser pour le programme Voirie 2012.

Le détail du programme est le suivant :

Communauté de Communes
De la Suisse Normande

TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2012

LISTE RECAPITULATIVE

	Montant H.T.	T.V.A. 19,6 %	Montant T.T.C.
*** Commune de Cauville :**			
Voie communale n° 7	59 592,00	11 680,03	71 272,03
Sous-total - Acqueville	**59 592,00**	**11 680,03**	**71 272,03**
*** Commune de Clécy :**			
Voie communale dite Le Ham	25 575,00	5 012,70	30 587,70
Voie communale dite Les Ferrey	12 165,00	2 384,34	14 549,34
Voie communale dite Les Hauts Vents	5 295,00	1 037,82	6 332,82
Sous-total - Clécy	**43 035,00**	**8 434,86**	**51 469,86**
*** Commune de Cossesseville :**			
Voie communale n° 113	30 995,00	6 075,02	37 070,02
Sous-total - Cossesseville	**30 995,00**	**6 075,02**	**37 070,02**
*** Commune de Croisilles :**			
Voie communale dite Le Traspy	50 860,00	9 968,56	60 828,56
Sous-total - Croisilles	**50 860,00**	**9 968,56**	**60 828,56**
*** Commune de Culey le Patry :**			
Voie communale dite Le Douitel	37 765,00	7 401,94	45 166,94
Sous-total - Culey le Patry	**37 765,00**	**7 401,94**	**45 166,94**
*** Commune de Curcy sur Orne :**			
Voie communale dite La Cannée	59 420,00	11 646,32	71 066,32
Sous-total - Curcy sur Orne	**59 420,00**	**11 646,32**	**71 066,32**
*** Commune de Grimbosq :**			
Voie communale dite Le Bas de Brieux	11 417,50	2 237,83	13 655,33
Sous-total - Grimbosq	**11 417,50**	**2 237,83**	**13 655,33**
*** Commune de Hamars :**			
Voie communale dite La Bestrie	9 480,00	1 858,08	11 338,08
Voie communale dite La Quesnay	6 485,00	1 271,06	7 756,06
Sous-total - Hamars	**15 965,00**	**3 129,14**	**19 094,14**
*** Commune de Le Bô :**			
Voie communale dite Le Chesnay	37 308,50	7 312,47	44 620,97
Sous-total - Le Bô	**37 308,50**	**7 312,47**	**44 620,97**
*** Commune de Martainville :**			
Voie communale n° 3	17 802,50	3 489,29	21 291,79
Sous-total - Martainville	**17 802,50**	**3 489,29**	**21 291,79**
*** Commune de Ouffières :**			
Voie communale n° 2	24 750,00	4 851,00	29 601,00
Sous-total - Ouffières	**24 750,00**	**4 851,00**	**29 601,00**
*** Commune de Placy :**			
Voie communale n° 4	25 882,50	5 072,97	30 955,47
Sous-total - Placy	**25 882,50**	**5 072,97**	**30 955,47**
*** Commune de Saint Omer :**			
Voie communale dite Les Basses Planches	26 480,00	5 190,08	31 670,08
Sous-total - Saint Omer	**26 480,00**	**5 190,08**	**31 670,08**
*** Commune de Saint Rémy sur Orne :**			
Voie communale n° 1 dite de Le Quesnay	74 626,50	14 626,79	89 253,29
Sous-total - Saint Rémy sur Orne	**74 626,50**	**14 626,79**	**89 253,29**
*** Commune de Trois Monts :**			
Voie communale dite Rue de l'Ecole	10 362,50	2 031,05	12 393,55
Sous-total - Trois Monts	**10 362,50**	**2 031,05**	**12 393,55**
TOTAL GENERAL	**526 262,00**	**103 147,35**	**629 409,35**

Le montant total de ces travaux est estimé à 526 262 € H.T.

L'ensemble de ce dossier va être présenté en dossier D.E.T.R. à la Préfecture, le pourcentage de subvention pouvant être obtenu est dans la tranche de 30 à 40 %, soit : 150 000 à 200 000 €.

De ce fait, le montant des travaux étant estimé à 526 262,00 €, la demande de financement qui va être faite auprès de la Commission Finances va se situer à hauteur de 376 262 à 326 262 €.

Le Président est autorisé dés à présent à déposer une demande de subvention D.E.T.R. concernant le calibrage et le renforcement de chaussée à hauteur de 526 262 € H.T. auprès de l'Etat.

DELIBERATION N° 2012-1-12 : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES, PROGRAMME VOIRIE 2012, 2013, 2014 ET 2015

Le Marché Voirie avec les entreprises Colas, Appia se termine.

Il est dés à présent nécessaire de lancer un Appel d'Offres qui porterait sur le Programme 2012, 2013, 2014, 2015 sous la forme d'un marché sur Appel d'Offres ouvert à bons de commandes.

Avec un minimum annuel H.T. 400 000 €
Avec un maximum annuel H.T. 800 000 €

Il est demandé au Bureau l'autorisation de lancer l'Appel d'Offres et de signer toutes les pièces nécessaires au lancement du Marché.

Après en avoir délibéré, le Bureau autorise unanimement le Président à lancer cet Appel d'Offres et à signer toutes les pièces nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER